

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 4 novembre 2020 portant renouvellement de contrat conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense

NOR : INTJ2023088A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2015 conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense (NOR : INTJ1530121A),

Arrête :

Article 1^{er}

Le maréchal des logis Dine Taloeekaidoe (NIGEND : 338 327) est autorisé à souscrire un nouveau contrat d'engagement pour une durée de cinq ans, au grade de maréchal des logis, échelle de solde n° 3, 4^e échelon, en qualité de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, pour occuper un emploi de piroguier au sein du commandement de la gendarmerie de Guyane (973), à compter du 1^{er} février 2021.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont les dispositions statutaires sont fixées par le décret du 12 septembre 2008 susvisé, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 novembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

O. COURTET